

Accord de coopération scientifique et technologique UE/Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020)

2014/0228(NLE) - 01/10/2015 - Acte final

OBJECTIF : approuver l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et les Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020).

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1795 du Conseil relative à la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et les Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation «[Horizon 2020](#)» (2014-2020).

CONTENU : par la présente décision du Conseil, l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et les Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020) est approuvé au nom de l'Union.

L'accord a été signé au nom de l'Union, le 17 décembre 2014, conformément à la [décision \(UE\) 2015/209 du Conseil](#), sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure. [L'accord](#) a été publié le 11.2.2015 avec la décision relative à sa signature.